

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 mars 2020, à 19h00, via l'application face time, afin de respecter les mesures de confinement dû au coronavirus COVID 19.

## **Sont présents :**

Les conseillers suivants: mesdames Odette Dumont, Louise Veilleux, messieurs Donald J. Philippe, Jean-Marie Gilbert et Danny Lavoie, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso.

Est également présente Madame Josée Dubé, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe. Elle agit comme secrétaire d'assemblée étant donné que Madame Mylène Boucher a refusé d'assister à l'assemblée. Mme Boucher a ainsi délégué Madame Josée Dubé comme secrétaire d'assemblée.

Aucune personne assiste à la séance.

## **1. Renonciation de l'avis de convocation**

### **2020-31**

Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Pour ce motif, il est proposé par Mme Louise Veilleux conseillère et unanimement résolu de renoncer à cet avis de convocation et de prendre en considération les sujets suivants :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Résiliation du contrat de travail de la directrice générale Mme Mylène Boucher
- 3- Remplacement temporaire de la directrice générale et secrétaire-trésorière
- 4- Levée de la séance

## **Adopté à l'unanimité**

### **Ouverture de la séance**

Le maire, monsieur Bruno Bonesso constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

#### **1- Lecture et adoption de l'ordre du jour**

##### **2020-32**

Après lecture, il est proposé par le conseiller Danny Lavoie d'adopter l'ordre du jour.

## **Adopté à l'unanimité**

### **2. Résolution pour la résiliation du contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

##### **2020-33**

Depuis maintenant 8 mois que Madame Boucher est à l'emploi de la Municipalité d'Auclair et un premier suivi d'intégration a été réalisé pour la période du 21 juillet au 6 décembre 2019 car nous étions, à ce moment là, très hésitant de continuer avec Mme Boucher

L'importance d'avoir une rencontre comme celle-ci est que les membres du conseil

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

constate et discute entre eux que Madame Mylène Boucher ne convient pas aux attentes et ne possède pas les compétences nécessaires pour remplir l'ensemble des fonctions du poste énumérés dans le contrat de travail.

Pour ces raisons, nous décidons unanimement de mettre fin à son emploi immédiatement.

Cette décision est réfléchie, depuis un certain temps. Elle est également prise pour le bien de l'ensemble des citoyens d'Auclair.

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Boucher a été avisée par écrit le 30 mars 2020 que le conseil municipal mettait un terme à son emploi de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité d'Auclair.

**ATTENDU QUE** Madame Boucher ne possède pas les compétences nécessaires pour remplir l'ensemble des fonctions du poste de directrice générale et secrétaire-trésorière.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Donald J. Philippe de mettre fin au contrat de Madame Boucher en date du 30 mars 2020.

**Adopté à l'unanimité**

### 3. Remplacement temporaire de la directrice générale et secrétaire-trésorière

Le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière est vacant. Il est convenu que madame Josée Dubé, déjà à l'emploi de la municipalité comme directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, qu'elle est mandatée pour signer tous les documents légaux et les chèques de la municipalité avec les résolutions 2019-076, 2019-069;

Qu'après vérification auprès de Monsieur Denis Côté des Affaires municipales, Madame Dubé a les mêmes pouvoirs que la directrice générale et secrétaire-trésorière le temps que la municipalité trouve un candidat permanent à temps complet.

**Adopté à l'unanimité**

### 4. Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h40

*« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

\_\_\_\_\_  
Bruno Bonesso, maire

\_\_\_\_\_  
Josée Dubé, directrice générale  
et secrétaire-trésorière adjointe

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR